

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N°30 DU 30 AOUT 2017

Etaient absents : J Dehon, proc. à F Patier – D Freslon, proc. à B Roche – A Duarte Rodrigues, proc. à E Sautet – F Pujole, proc. à V Beril Saulle.

En préambule, M, le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de rajouter une délibération pour modification du tableau des emplois pour l'officialisation du poste d'Adeline Balsac. Le conseil est d'accord à l'unanimité.

1 – Approbation du compte rendu du conseil municipal n°29 : M le Maire souhaite que soit rajoutée son évocation du rétablissement de la semaine scolaire sur 4 jours pour laquelle la municipalité n'a pas voulu modifier l'organisation actuelle. V Marque fait remarquer qu'il y a une faute à son nom de famille. V Beril Saulle fait remarquer qu'au sujet du compte rendu de la commission grands projets évoqué lors du conseil, le sujet du local de l'ancienne épicerie n'avait pas été abordé lors de la commission. S'ensuit un débat entre les conseillers au sujet de l'exactitude des comptes rendus des différentes commissions communales. M le Maire appelle donc les vice-présidents des commissions communales à prendre en compte les remarques et les contestations des membres au sujet des comptes rendus.

Le compte rendu du conseil municipal n°29 est approuvé à l'unanimité avec les remarques citées.

2 – Tour de table des élus : JP Bertrand demande des précisions sur l'organisation de l'inauguration de l'exposition Yad Vashem du 16 septembre ; E Sautet lui répond.

A Cestari évoque l'arrivée progressive des compteurs Linky.

3 – compte rendu des réunions diverses.

C Picard fait le compte rendu d'une réunion destinée à certifier et labelliser un réseau de circuits VTT dont une partie passe sur la commune.

JP Wattebled fait le compte rendu de la dernière réunion du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vézère.

M le Maire fait le point sur les différentes commissions communales : la commission budget devra se réunir prochainement pour le budget primitif 2018 : la commission communication devra se réunir très rapidement et intégrer tous les moyens de communication de la municipalité et coordonner leur action.

4 – délibérations :

- Délibération concernant le prélèvement du fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales. Le conseil municipal émet un avis favorable à la proposition de la CABB concernant le mode de répartition « dérogatoire libre ».pour la commune le FPIC représente 3 518€ dont 559 € sera pris en charge par la CABB.
- Délibération concernant le recrutement d'agents contractuels de remplacement, approuvée à l'unanimité.
- Délibération concernant les travaux de voirie à Jaurens. L'entreprise retenue est Lagarde et Laronze pour un montant de 3 590.40 € TTC, approuvée à l'unanimité.
- Délibération pour la création d'une bibliothèque-relais communale, en collaboration avec la Bibliothèque Départementale de Prêt ; le projet est présenté aux élus par C Picard. Approuvée à l'unanimité.
- Délibération pour l'encaissement d'un don, approuvé à l'unanimité.

- Décision modificatrice du budget, suite aux travaux d'enfouissement des réseaux à Belveyre, approuvée à l'unanimité.
- Délibération portant modification du tableau des emplois concernant la création d'un emploi d'adjoint administratif à raison de 7 heures hebdomadaires, approuvée à l'unanimité.

Questions diverses :

Présentation du RIFSEEP : régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expérience et de l'engagement professionnel.

Le 11 septembre aura lieu une réunion de rentrée scolaire au cours de laquelle on parlera de l'organisation du projet de spectacle « Terre sans homme ; Regard d'enfants sur la grande guerre »

M le Maire présente la refonte du règlement intérieur de la cantine scolaire.

Il lit ensuite un courrier de la Société de Chasse de Nespouls qui sollicite la commune pour trouver un local nécessaire au dépeçage du gros gibier avec les normes en vigueur et à la logistique de l'équipe de chasse.

L'association du Rionet qui gère l'animation des temps périscolaires demande à la commune l'autorisation d'accueillir des enfants d'autres communes le mercredi à Nespouls : M le Maire a proposé sous conditions une location des locaux pour l'accueil des enfants de communes riveraines engagées dans la semaine des 4 jours.

E Sautet évoque la pose éventuelle d'un radar pédagogique dans le bourg, vers l'école et devant la mairie. Cette demande sera soumise à l'approbation des élus.

V Marque saisit M le Maire d'un problème de propreté de la salle polyvalente rencontré en tant que locataire privée de la salle. S'ensuit un débat à ce sujet au sein du conseil municipal.

M le Maire donne ensuite les dates des manifestations et réunions importantes du mois.

Fin de la séance.